

## VOLTIGE

### REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2007

#### GENERALITES

Pour tout ce qui ne figure pas aux présents règlements, il est fait application des règlements en vigueur : Règlement Général et Règlement des concours de voltige en cercle.

#### I. DISPOSITIONS COMMUNES

Les Championnats par Equipes sont réservés à toutes les sociétés et établissements affiliés ou agréés à la F.F.E.

Dans les Championnats de France, seuls les cavaliers de nationalité française pourront participer au classement final.

Etre titulaire de la licence correspondant à l'épreuve.

Les engagements sous X sont interdits pour tous les concurrents

#### II. RAPPEL

Pour tous les championnats et critères, est prise en compte la licence la plus haute délivrée au cours de l'année.

la possibilité de surclassement ne s'applique pas aux championnats de France et critères nationaux

#### CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VOLTIGE EN CERCLE

Ils se dérouleront du 12 au 15 juillet 2007 (lieu à définir)

Les championnats comporteront les épreuves suivantes :

1. Les championnats individuels Seniors A homme et femme.
2. Les championnats individuels Seniors B homme et femme.
3. Les championnats individuels Seniors C homme et femme
4. Les championnats individuels Minimes homme et femme.
5. Le championnat des équipes A
6. Le championnat des équipes B
7. Le championnat des équipes C
8. Le championnat des équipes C jeune
9. Le championnat par équipes (2<sup>ème</sup> série Benjamin)
10. Le championnat par équipes (1<sup>ère</sup> série Junior)

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION VOLTIGEURS ET LONGEURS**

### **1-Epreuves individuelles :**

Les voltigeurs doivent être titulaires d'une licence AMATEUR 4 de l'année en cours au titre de la voltige.

#### **1.1-Championnat de France Senior A, Homme ou Femme :**

- avoir deux participations sans élimination en épreuves senior A ou internationale sur l'année 2007. Les sélections en équipe de France comptent pour une participation.
- avoir obtenu la note minimale de 5 en épreuve Individuelle senior A sur l'année 2007.

#### **1.2 - Championnat de France Senior B, Homme ou Femme :**

- avoir trois participations sans élimination ni abandon en épreuve individuelle senior B sur l'année 2007
- avoir obtenu la note de cinq en épreuve individuelle senior B sur un concours Pro Elite ou Pro, au cours de l'année 2007

#### **1.3 – Championnat de France Senior C Homme et Femme**

- avoir trois participations sans élimination ni abandon en épreuve individuelle C sur l'année 2007.

#### **1.4-Championnat de France Minimes H ou F :**

- avoir trois participations sans élimination ni abandon en épreuve minime sur l'année 2007.
- avoir obtenu la note de cinq en épreuve individuelle minime au cours de l'année 2007.

### **2-Epreuves par équipes :**

Les voltigeurs doivent être titulaires de la licence compétition de l'année en cours (voir règlement art 16 -1.).

Les longeurs et longeurs remplaçants, doivent être titulaires d'une licence AMATEUR 4 de l'année en cours au titre de la voltige (voir règlement art. 22)

Présentation obligatoire et impérative de la licence à la réunion des Chefs d'Equipes.

#### **2.1-Championnat de France Equipe A :**

- avoir une participation en épreuve A en 2007

#### **2.2-Championnat de France des équipes B**

- avoir une participation en épreuve B en 2007

#### **2.3 Championnat de France des équipes C**

Cette épreuve est fermée aux voltigeurs :

- ayant terminé dans les trois premiers du championnat de France seniors A Homme ou Femme en 2006,
- ayant participé au championnat d'Europe ou du Monde précédent
- n'ayant pas participé à au moins une compétition officielle de niveau C en équipe depuis le 1er janvier de l'année en cours.

#### **2.4 Championnat de France des équipes C jeunes :**

Qualifications des voltigeurs et des chevaux (cf Règlement de voltige 2007)

#### **2.5 Championnat de France des équipes 2<sup>ème</sup> série Benjamin et le Championnat des équipes 1<sup>ère</sup> série junior**

Ouvert à tous les voltigeurs titulaires d'une licence Club 2007.

## **Chevaux** (voir règlement art.19)

Les épreuves sont ouvertes aux chevaux et/ou poneys de 6 ans et plus ayant participé en 2006 ou 2007 à au moins une épreuve officielle de voltige.

## **ENGAGEMENTS (voir règlement art 8.)**

Chaque voltigeur(geuse) individuel(le) et chaque équipe peuvent engager deux chevaux ou poneys et deux longeurs(geuses), mais un seul cheval ou poney et un seul longeur peuvent participer au championnat, sauf décision exceptionnelle du président du Jury.

## **JURYS**

Les épreuves seront appréciées par trois jurys, le premier pour les épreuves individuelles seniors A – B Hommes et Femmes, Equipes A et B et C jeunes, le 2<sup>ème</sup> pour les épreuves Equipe C senior, Individuelle C Minimes Hommes et Femmes, Individuelle C Senior Hommes et Femmes, le 3<sup>ème</sup> pour les épreuves 2<sup>ème</sup> série benjamin et 1<sup>ère</sup> série junior. Ils seront composés de juges officiels désignés par la FFE. Le président du premier jury sera président des jurys. Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> jury seront composés d'un président de jury nommé par la FFE et de 5 et 4 juges désignés par la FFE parmi les juges accompagnateurs à la clôture des engagements (1 jury par tranche de 25 équipes pour les championnats 2<sup>ème</sup> série Benjamin et 1<sup>ère</sup> série junior)

## **DEROULEMENT DES EPREUVES**

Le concours se déroulera les jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

Les horaires des épreuves paraîtront avec la liste des engagés.

**Les championnats individuels seniors A, B, et C, et les Championnats individuels minimes se déroulent en 2 manches .**

**1ère manche** : l'ordre de passage des concurrents est établi à la réunion des Chefs d'Equipe par tirage au sort entre les concurrents régulièrement engagés.

**2ème manche** : l'ordre de passage est l'ordre inverse du classement de la 1ère manche. Cet ordre de passage est établi et affiché à la suite de la première manche.

Seuls peuvent disputer la 2ème manche, dans chaque catégorie, les 15 premiers concurrents hommes et les 15 premières concurrentes femmes ayant obtenu la note de 4 minimum.

**Les épreuves par équipe du Championnat de France se déroulent en 2 manches.**

**1ère manche** : Programmes imposés et libres, l'ordre de passage des équipes est établi à la réunion des Chefs d'Equipes par tirage au sort entre les équipes engagées.

**2ème manche** : Programme libre l'ordre de passage est l'ordre inverse du classement établi et affiché à la fin de la 1ère manche.

**Les épreuves par équipe du Championnat de France 2<sup>ème</sup> série Benjamin et 1<sup>ère</sup> série junior se déroulent en 2 manches.**

**1<sup>ère</sup> manche** : programme technique et programme libre.

L'ordre de passage des équipes est établi à la réunion des chefs d'équipe par tirage au sort entre les équipes engagées.

**2<sup>ème</sup> manche** : programme libre. L'ordre de passage inverse du classement établi et affiché à la fin de la 1<sup>ère</sup> manche.

Pour les épreuves par équipe, en fonction du nombre d'équipes engagées et des contraintes horaires, le président du Jury pourra n'autoriser à partir que les 5 premières équipes à l'issue de la 1ère manche.

### **Tirage au sort :**

Le tirage au sort de l'ordre de passage des chevaux sera fait lors de la réunion des chefs d'équipe. L'ordre des chevaux ayant le même longueur sera tiré en premier, dans l'ordre décroissant du nombre de chevaux par longueur. Un écart de quatre voltigeurs ou dix minutes sera recherché entre deux chevaux du même longueur.

### **CLASSEMENT :**

- sont déclarés Champion et Championne de France individuel Seniors A, les concurrents ayant obtenu la moyenne la plus élevée à l'issue des 2 manches dans l'épreuve Seniors A.

- sont déclarés Champion et Championne de France individuel senior B, les concurrents, ayant obtenu la moyenne la plus élevée à l'issue des 2 manches dans l'épreuve Senior B,

- sont déclarés Champion et Championne de France individuel senior C, les concurrents ayant obtenu la moyenne la plus élevée à l'issue des 2 manches dans l'épreuve senior C.

- sont déclarés Champion et Championne minimes, les concurrents ayant obtenu la moyenne la plus élevée à l'issue des 2 manches dans l'épreuve minimes,

- est déclarée Championne de France par équipe A, l'équipe ayant obtenu la note moyenne la plus élevée à l'issue des 3 programmes (imposé + libre + libre) de l'épreuve A.

- est déclarée championne par équipe B, l'équipe ayant obtenu la note moyenne la plus élevée à l'issue des 3 programmes (imposé + libre + libre) de l'épreuve B.

- est déclarée championne par équipe C, l'équipe ayant obtenu la note moyenne la plus élevée à l'issue des 3 programmes (imposé + libre + libre) de l'épreuve C.

- est déclarée championne par équipe C jeunes, l'équipe ayant obtenu la note moyenne la plus élevée à l'issue des 3 programmes (imposé + libre + libre), de l'épreuve C jeunes.

- est déclarée championne par équipe 2<sup>èmes</sup> série Benjamin, l'équipe ayant obtenu la note moyenne la plus élevée à l'issue des 3 programmes (technique + libre + libre) de l'épreuve C.

- est déclarée championne par équipe 1<sup>ère</sup> série Junior, l'équipe ayant obtenu la note moyenne la plus élevée à l'issue des 3 programmes (technique + libre + libre) de l'épreuve C.

En cas d'égalité de points :

- pour les épreuves individuelles, c'est la note des derniers imposés qui déterminera la première place,

- pour les épreuves par équipe, c'est la note du dernier libre qui déterminera la première place.

### **DOTATION - ENGAGEMENT**

Leurs montants figurent au programme publié au B.O

## **CONDITIONS DE PARTICIPATIONS SPECIFIQUES AUX CHAMPIONNATS 2<sup>ème</sup> série Benjamin et 1<sup>ère</sup> série Junior**

Longeurs et aides à la montée

L'aide à la montée est obligatoire sur ces épreuves . Les aides à la montée doivent être identifiées à la réunion des chefs d'équipe et titulaires d'une licence pratiquant de l'année en cours. Ils sont les mêmes tout au long de la compétition sauf à en avoir informé le Président de jury.

### **Tenue et Identification des équipes**

Lors des épreuves : **Techniques** : tenue habituelle des compétitions de voltige  
**Libre** : tenue originale et costumes sont possibles dans la mesure où elles n'entravent ni la sécurité des voltigeurs, ni le jugement technique des difficultés ou de l'exécution.

### **Classement des Régions**

Un classement des régions sera établi à la suite des Championnats par équipe 2<sup>ème</sup> série Benjamin et 1<sup>ère</sup> série Junior.

Pour chaque région les 2 meilleurs résultats en équipe 2<sup>ème</sup> série Benjamin et le meilleur résultat en équipe 1<sup>ère</sup> série Junior seront pris en compte.

Pour chaque région, le rang de classement des équipes concernées est additionné . Les équipes des régions n'ayant pas participé ou ayant été éliminées sont créditées du nombre d'équipes engagées plus un point;

La région ayant obtenu le plus petit nombre de points sera déclarée Meilleure Région de voltige de France.